

# DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

## COMMUNE DE TOLLA

Extrait du registre n°34/2023

des délibérations du conseil municipal

Séance du 04 août 2023

Date de la convocation : 31 juillet 2023

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 6
Nombre de conseillers représentés : 1
Nombre de conseillers absents : 4

L'an deux mille vingt-trois, le 04 août, à 10 heures, le conseil municipal de la commune de TOLLA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique VINCENTI, Maire.

Membres présents : Joseph LEONZI, Mme. Annonciade CASALTA, Erick CASALTA, Joseph CASANOVA, Mme. Mattea CASALTA, Dominique VINCENTI.

Membres représentés : Jean-Baptiste SALVADORI par Erick CASALTA,

Membres absents : Ludovic MARTI, Johann THOUVENOT, Mme. Marie-Cécile ROSSI, Mme. Dominique MARTINI

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance élu : Mme Mattea CASALTA

**Objet : Réfection du pont de l'Agnone. Etude géotechnique.**

Le Maire rappelle aux conseillers que par délibération en date du 23 juin 2022, le conseil municipal avait décidé de mettre en place un pont de secours sur la rivière « Agnone », à la suite du rapport de la société OTCE, dans le cadre du dispositif France Relance, piloté par le CEREMA, pour accompagner les territoires dans l'entretien et la modernisation de leurs infrastructures.

Il rappelle également que compte tenu de la situation d'urgence, il s'était rapproché de la société TOUT TRAVAUX sise à Saint Jean La Vêtre (42440), afin de louer un pont provisoire pour la période estivale au minimum (3 mois).

Il rappelle également que le conseil municipal avait délibéré, le 08 juillet 2022, pour que la mairie fasse appel à un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou à un maître d'œuvre spécialisé dans ce type de travaux.

Mais avant tout cela, il convient de faire réaliser une étude géotechnique pour déterminer la solidité des culées, pour ensuite prévoir un devis plus précis pour les travaux à faire.

Le Maire informe les conseillers qu'il s'est rapproché de la société Rocca e Terra afin qu'elle établisse un devis pour cette mission.



**Objet : Réfection du pont de l'Agnone. Etude géotechnique.**

Celui-ci s'élève à 7900 euros HT (9480 euros TTC).

Les conseillers municipaux, Oui l'exposé de monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres présents et représentés, de faire réaliser l'étude géotechnique par la société Rocca e Terra pour un montant de 7900 euros HT (9480 euros TTC).

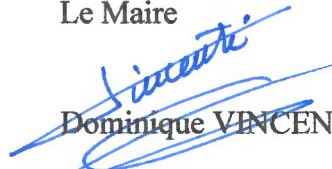
Les conseillers municipaux autorisent le maire à entreprendre toutes les démarches et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours et an que dessus  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie certifiée conforme

Le Maire



  
Dominique VINCENTI

